



— *Que pensez-vous du régime ?*

## Edgar Faure

# Des réformes "radicales"

Robert Chapuis

**M.** André Marie était radical. Il mérita ainsi d'être ministre de l'Education nationale dans la quatrième République. Outre une aide accrue à l'enseignement libre, on lui doit un curieux projet de réforme qui avait cette particularité de décrire l'enseignement tel qu'il était. La réforme était un constat...

M. Edgar Faure a été radical. Il mérita ainsi d'être ministre de l'Education nationale pour la troisième phase de la cinquième République. Après l'immobilité dans le mouvement on allait tenter une nouvelle politique : le mouvement dans l'immobilité.

Nul n'était plus qualifié pour cette tâche que l'ancien président du Conseil, l'ancien ministre de l'Agriculture... Après un discours sur le ton de la révolution (qu'il a pris la précaution d'envoyer à tous les enseignants avant la rentrée), M. Edgar Faure s'est donné deux mois pour réformer l'enseignement secondaire, puis l'enseignement supérieur.

Mais qui est-ce qu'un radical ? Un homme qui croit tellement aux rapports de force qu'il en fait dépendre tout à la fois son action et sa pensée... Et ce sera sans

doute la gloire d'Edgar Faure, aux yeux de la postérité radicale d'avoir compris de longue date qu'il valait mieux y fréquenter la baleine que le marsouin, de Gaulle plutôt que Mitterrand.

Conformément à l'idéologie radicale (si l'on peut rapprocher ces deux mots), la qualité et la quantité des réformes engagées par le ministre de l'Education nationale seront donc directement fonction du rapport de forces dans l'Université. Les modérés l'ont compris qui se sont organisés pendant les vacances ; mieux que les gaullistes qui n'entendent pas s'inscrire dans le rapport de force, mais le commander. Qu'ils le veuillent ou non, ils ne peuvent y parvenir et la situation reste commandée par les étudiants qui se sont révoltés au mois de mai. On l'a bien vu lors des examens du CPEM, quand les comités d'action ont reçu l'appui inespéré du doyen Zamansky et autres enrégés des CDR-UDR qui veulent tirer la logique d'un enseignement répressif en bâtissant une Université policière. On peut donc faire confiance à M. Edgar Faure pour qu'il défende avec acharnement sa loi d'orientation sur l'enseignement supérieure et il n'y aura aucune revendication étudiante que le discours fauriste ne parvienne à intégrer d'une manière ou d'une autre. Ensuite on verra...

### *Une université policière*

Les lycéens et les enseignants voulaient se faire entendre. Le ministre n'a cessé de les inviter à parler, à lui parler, Certains n'ont guère profité de l'occasion, soit parce qu'ils n'avaient rien à dire, ce qui paraît le cas des dirigeants du SNI, soit parce qu'ils veulent des actes et non des paroles : les Comités d'Action lycéens par exemple. Après les consultations de l'été, le ministre n'a pas eu de peine à s'apercevoir que la « révolution » n'avait guère d'appuis organisés dans l'enseignement secondaire lui-même. Aussi les réformes constituent-elles à ce niveau une bien maigre pâture pour la rentrée.

La suppression du latin en sixième, une nouvelle modification du baccalauréat (amputé de la session de septembre), ce sont des mesures bien légères, au regard de l'événement de mai-juin. Mais pourquoi en faire reproche à M. Edgar Faure ? Quel soupir de soulagement n'a-t-on pas poussé de divers côtés ! A la question : que sera la réforme dans les lycées ? la réponse est claire : ce qu'en feront les lycéens, les parents, les enseignants réunis dans une action commune, ce qu'en feront ensemble les CAL et les syndicats enseignants, ce qu'en feront aussi les responsables d'établissement qui se comprendront davantage comme des éducateurs que comme des fonctionnaires.

Que penser d'une sixième « commune » où se trouve maintenue la distinction entre sixième-lycée, sixième-C.E.G. et sixième de transition ?... On étend à

un an le trimestre qui préluait à la séparation entre classiques et modernes dans les lycées, on s'apprête à distinguer les « forts » et les « faibles » à la place des « courts » et des « longs ». On crée ainsi — indéniablement — une situation nouvelle (qui peut être exploitée avec intérêt), mais qu'a donc avoir cette modification avec le projet de sixième et de cinquième réellement communes tel que le proposait le CNAL, avec le soutien du PSU.

### *Forts en thème*

Instituer une sixième commune suppose l'organisation de véritables écoles moyennes (au-delà de la formule actuelle des C.E.S.) sur une base unitaire. Le tronc commun est une farce s'il revient à donner les mêmes aliments à des êtres qui restent fondamentalement différents. L'élève de lycée n'a rien de « commun » avec l'élève de C.E.G. ou de classe de transition. Les mêmes droits dans la ségrégation, c'est la farce de l'égalité.

Est-ce en quatrième, est-ce en deuxième que doit s'effectuer le branchement des options significatives (et le latin est — objectivement — l'une d'elles) ? On en discute. Il n'est personne pour penser qu'il faille le situer à l'âge de la sixième. C'est pourtant ce qui se fait et se fera encore, avec plus ou moins de dissimulation.

On le comprend, car en créant une sixième vraiment commune, c'est tout l'édifice actuel de l'enseignement secondaire que l'on voue à la ruine. Comme on ne le veut pas, comme on tient à conserver le mécanisme par lequel la bourgeoisie se reconstitue en permanence, on ne fait pas de sixième commune...

Admettons qu'il en ait été autrement fin mai et qu'un ministre réellement socialiste ait pris en mains l'Education nationale. Il aurait aussitôt ouvert la possibilité d'une sixième commune : par la formation des maîtres qu'elle requiert. On ne peut y assurer un enseignement homogène si l'on maintient la

distinction entre professeurs (spécialisés) et instituteurs (polyvalents), le magma des catégories qui aboutit à mettre dans les petites classes le personnel le plus instable et le moins garanti (auxiliaires, stagiaires, adjoints d'enseignement, etc.), l'incertitude théorique et pédagogique suit le sens d'un enseignement vraiment « secondaire ». Seule une formation professionnelle greffée sur une formation universitaire suffisante peut fournir les maîtres nécessaires par l'éclatement des « cases » préalablement définies où l'enfant se trouve brusquement plongé. Il faut remplacer la notion de classe liée à un type d'enseignement

— Par la notion de groupe liée à un type d'individu

— Par la réforme de l'organisation administrative et pédagogique des établissements afin de libérer toutes les possibilités de gestion commune, (parents, enseignants, élèves, administrateurs) de travail commun, d'expérience pédagogique et de formation permanente

— Par la définition de « normes » minimales qui permettraient de commencer à établir de véritables « sixièmes communes » là où cela est possible dès la prochaine rentrée et d'en étendre rapidement l'institution : les directions d'établissement, les conseils municipaux, les autorités académiques doivent prendre leurs responsabilités et en répondre à leur niveau.

Telle aurait été, pour l'essentiel, l'attitude d'un ministre socialiste sur ce point précis, dans le cadre d'une plus vaste réforme capable de créer une évolution irréversible. Il est vrai que dans le gouvernement que certains envisageaient de porter au pouvoir fin mai 1968, le ministre de l'Education nationale n'aurait peut-être pas été un socialiste, tel que nous l'entendons, mais... un autre radical ; pourquoi pas M. Hippolyte Ducos par exemple, dont on comprend qu'il regrette l'école du 19<sup>e</sup> siècle : c'est celle qui l'a formé.